

## Conseil Municipal du 18 février 2011

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau Nivelais, Evrard, Sepré, Ms Gros, Lecomte, Guengard, Buon, Clément, Esnault, Faucher, Ledru, Merouze

Absent excusé : M. Aim procuration M. Fouché

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé.

### 1. Compte administratif 2010 commune

Après présentation des comptes par M. Gros, M. Fouché sort de la salle du conseil. Ce dernier à l'unanimité approuve le CA 2010 du budget communal qui dégage pour l'exercice un excédent en investissement de 32 140.36 et en fonctionnement un excédent de 83 445.39. En résultats cumulés avec les années précédentes, investissement : déficit 33 040.84 et en fonctionnement : excédent 101 595.37.

### 2. Compte de gestion du receveur

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de Mme Gousset, receveur municipal.

### 3. Budget assainissement

CA 2010 : Après présentation des comptes par M. Gros, M. Fouché sort de la salle du conseil. Ce dernier à l'unanimité approuve le CA 2010 qui dégage pour l'exercice un déficit en investissement de 5 234.26 et en fonctionnement un déficit de 5 141.53. En résultats cumulés avec les années précédentes, investissement : excédent de 12 393.31 et en fonctionnement : excédent 2 688.57.

Budget 2011 : Le conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget assainissement qui présente une section d'investissement équilibrée en recettes et dépenses de 30 086.00 et une section de fonctionnement équilibrée à 6 967.00.

### 4. Budget 2011

**Diagnostic assainissement** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- mandater le bureau d'études Hydratec, pour la réalisation d'analyses complémentaires de la station dépuratoire, pour un montant de 2 535.52€
- autoriser le Maire à signer le devis correspondant
- inscrire cette somme au budget assainissement 2011

**CCAS** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix pour et 1 abstention (Mme Nivelais) décide de confier la compétence jeunesse au CCAS de Soultré, et toutes les dépenses y afférents, à savoir:

- multi accueil de Montfort
- accueil périscolaire d'Ardenay sur Merize
- CLSH

**Acquisition tracteur** : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget 2011, une somme de 17 500€ pour l'acquisition d'un tracteur Renault d'occasion, au compte 21571-45.

**Demande de subvention** : Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2011, le projet susceptible d'être éligible est:

"Travaux pour l'accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite"

Après délibération, le Conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes

Origine des financements	Montant HT
DETR	4 320€
Maître d'ouvrage	10 080€

Le conseil:

- autorise le Maire à déposer une demande au titre de la DETR 2011
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- décide de faire appel à un bureau de contrôle pour valider le projet.

**Indemnité gardiennage église** : Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide de revaloriser de 0.49% l'indemnité de gardiennage de l'église versée au père Brejeon pour l'année 2011 soit :  $90.22€ \times 0.49\% = 90.66€$

*Suspension de la séance de 20h45 à 21h 47. Mme Nivelais quitte la séance.*

## **5. Commerce**

Monsieur le Maire informe le conseil que le fonds de commerce est à vendre et qu'un repreneur, habitant du village, est intéressé par la reprise. Le conseil réaffirme sa volonté de maintenir le commerce sur le village. Vu la faiblesse de son activité et l'état du bâtiment, le conseil étudiera une aide éventuelle si le changement de propriétaire se concrétise.

## **6. Compte rendu réunions**

- Communauté de communes : DOB, et DOB Smirgeomes
- Dué et Narais
- Projet France Télécom : renforcement de ligne route d'Ardenay, la ligne sera souterraine du bourg jusqu'à la limite d'agglomération.

## **7. Questions diverses**

- Jardin des enfants : 18 jeunes sont inscrits pour cultiver le jardin
- S. Ledru a renouvelé la cotisation à l'hébergeur du site sous le nom « soulitré.fr »
- Terrain Niel RD 20 : M. le Maire se renseignera sur la possibilité d'une révision simplifiée du PLU.
- M. le Maire explique au CM les conditions de l'élection des membres de la CDCI (Commission départementale de coopération intercommunale) et des réserves qu'il a émises à ce sujet.

Séance levée à 23h15  
Prochaine séance 25 mars